



Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

17/02/2021

Date d'affichage :

17/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du Jeudi 25 février 2021

L'an deux mille mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame HOSTALIER Valérie, Maire.

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie NICOLAS Jocelyne. Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger, MATHELIN Jean, MOSSON Arnaud, POILLOT Jérémy.

Absent(s)-excusé(s) : Mme MARTZLOFF Laétitia a donné procuration à Mme LABELLE Aurélie

Absent(s)-non excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. POILLOT Jérémy

Objet de la délibération : Travaux de sécurisation du Quai du canal – demande de subvention au titre de la DETR 21 et auprès du conseil régional de Bourgogne Franche Comté

N° 21-007

La commune de Saint-Usage souhaite s'engager et participer activement à la future Charte Fluviale de Territoire. Dès 2021, la commune a ainsi décidé d'accompagner et soutenir plusieurs projets structurants tels que l'aménagement d'un parking gardé ou la réhabilitation qualitative de l'entrée de la gare d'eau.

Saint-Usage veut également répondre rapidement à une situation d'urgence en portant l'un des projets issus de la fiche action n°10 « Requalification des espaces fluviaux et urbains pour l'amélioration des conditions environnementales et sécuritaires de la gare d'eau, des berges de Saône et des terrepleins de la zone technique ».

L'augmentation de la fréquentation et des usages des espaces riverains (pêche, randonnée pédestre et cycliste, manutention, ...) conduisent, en l'absence de règlement de zone (type règlement portuaire) et de matérialisations des zones par usagers, à une dérive sécuritaire.

Le quai du Canal de Bourgogne, point central de l'activité industrielle fluviale et trait d'union urbain entre Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage, est devenu l'espace riverain où les conflits d'usages sont aujourd'hui les plus nombreux et dangereux sur le pôle dit de « Saint-Jean-de-Losne ».

Madame le Maire informe que les travaux ont pour objectif de Sécuriser le quai du Canal de Bourgogne pour les habitants et visiteurs grâce à trois actions :

- Matérialisation d'une bande piétonne et cyclo avec peinture résine sur enrobé (1.5m de large x 480ml)
- Installation de deux barrières à ouverture manuelle d'une longueur de 3m
- Installation de deux feux rouges clignotants

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter la DETR 2021 auprès des services de l'Etat pour les travaux de sécurisation du quai du canal de bourgogne

DECIDE de solliciter dans le cadre de ces travaux le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté

PROPOSE le plan de financement suivant :

Type d'aide	Montant des travaux	Pourcentage de l'aide	Montant de l'aide
DETR	19 000 €	35%	6 650 €
CRBFC	19 000 €	40 %	7 600 €
Total des aides			14 250 €
Fonds propres		30%	4 750 €

-AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,
HOSTALIER Valérie

